

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1040

26 avril 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| 3 D Communication | 49920 | K Invest Holding S.A. | 49888 |
| AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l. | 49888 | Knockon S.A. | 49896 |
| ABN AMRO Investment Funds S.A. | 49874 | LaSalle Investment (Luxembourg) S.à r.l. | 49916 |
| Aiggre Dutch GP Holding II S.à r.l. | 49910 | LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l. | 49918 |
| Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l. | 49889 | LaSalle Japan Logistics S.à r.l. | 49916 |
| Aiggre Dutch Holding II S.à r.l. | 49910 | LaSalle UK Ventures Property 3 | 49916 |
| Aiggre Dutch Holdings S.à r.l. | 49911 | LEG II Laatzén S.à r.l. | 49915 |
| Axel Albatros A.G. | 49885 | LEG II Nurnberg S.à.r.l. | 49914 |
| Borletti Group High Management S.à r.l. | 49917 | LFPI Mezzanine S.C.A. SICAR | 49890 |
| CalEast Holdings 4 S.à r.l. | 49919 | LGIG Property D5 S.à r.l. | 49920 |
| C.A.R.L. S.à.r.l. | 49885 | LGIG Property D6 S.à r.l. | 49919 |
| CETREL Ré | 49874 | Light Industrial Holding | 49919 |
| Cooper Investments S.A. | 49911 | Migrantis International S.A. | 49908 |
| db x-trackers | 49887 | Moselle Clo S.A. | 49875 |
| db x-trackers II | 49885 | Newluxco 3 | 49917 |
| Ernst & Young Management | 49874 | Peknica Investments Holding S.A. | 49910 |
| Euro 5 Finance S.à.r.l. | 49909 | Penafiel | 49909 |
| Fedra | 49911 | Sirap - Gema Finance S.A. | 49914 |
| Financière Tawioun S.A. | 49889 | S.M. International S.A. | 49884 |
| Francilienne Investments II S.à r.l. | 49920 | Socle Finance One S.A. | 49889 |
| FRS Global S. à r.l. | 49908 | Spaluxe S.A. | 49912 |
| Groeber & Cie Consulting S.à r.l. | 49883 | Swedbank S.A. | 49886 |
| HBI Bremer Kreuz S.à r.l. | 49884 | Tanit Corporation S.à r.l. | 49915 |
| HBI Gelsenkirchen S.à r.l. | 49874 | Tele2 International Card Company S.A. | 49887 |
| HBI Grevenbroich S.à r.l. | 49875 | VIASIMO S.à.r.l. | 49896 |
| International World Corporation Holding S.A. | 49886 | Vincent Services S.A. | 49890 |
| International World Corporation Holding S.A. | 49886 | Whitehall Bear S.à r.l. | 49875 |
| Kglynvest - Mundi S.à r.l. | 49888 | | |

Ernst & Young Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.089.

Les comptes annuels au 30 juin 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047243/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00641. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

CETREL Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.845.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047234/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01162. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

ABN AMRO Investment Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 38.239.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047232/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00670. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

HBI Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 115.147.

EXTRAIT

Par le contrat de cession des parts du 19 Novembre 2007,

- les 250 parts détenues par HBI Holding S.à r.l. ont été cédées à HBI S.à r.l., ayant pour adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.109.134.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047221/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

HBI Grevenbroich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 118.396.

—
EXTRAIT

Par le contrat de cession des parts du 19 Novembre 2007,
- les 250 parts détenues par HBI Holding S.à r.l. ont été cédées à HBI S.à r.l., ayant pour adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.109.134.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047220/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Moselle Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 108.541.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008047219/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07080. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Whitehall Bear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.548.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of March.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. W2007 Parallel Blocker 7 S.à r.l. a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 131.020, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Hassane Diabate, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. W2005/2007 Mucha S.à r.l. a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 131.019, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Hassane Diabate, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. W2007 Parallel Mucha S.à r.l. a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 131.014, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Hassane Diabate, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Whitehall Bear S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, ex-change or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01.- €) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- €) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 €) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole share-holder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders re-presenting three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so re-quires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- €). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- €), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory disposition

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

| | |
|---|------------------|
| 1) W2007 Parallel Blocker 7 S.à r.l., prenamed, | 437,500 |
| 2) W2005/2007 Mucha S.à r.l., prenamed, | 406,250 |
| 3) W2007 Parallel Mucha S.à r.l., prenamed, | 406,250 |
| TOTAL: one million two hundred fifty shares, | <u>1,250,000</u> |

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,200.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on March 5, 1966, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on August 28, 1972, professionally residing at Strawinskylaan 1161, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg;

5. Rosa VILLALOBOS, Managing Director, born in Barcelona, Spain, on July 5, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the under-signed notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. W2007 Parallel Blocker 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 131.020, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M^e Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. W2005/2007 Mucha S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 131.019, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M^e Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. W2007 Parallel Mucha S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 131.014, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M^e Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Whitehall Bear S.à r.l.".

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01.- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000.- €) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01.- €) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- €). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.- €), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

| | |
|---|-----------|
| 1) W2007 Parallel Blocker 7 S.à r.l., prénommée, | 437.500 |
| 2) W2005/2007 Mucha S.à r.l., prénommée, | 406.250 |
| 3) W2007 Parallel Mucha S.à r.l., prénommée, | 406.250 |
| TOTAL: un million deux cent cinquante mille parts sociales, | 1.250.000 |

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) par un apport en numéraire, de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.200.- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB Londres, Royaume-Uni;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1161, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-1,1 Grand-rue, L-1661 Luxembourg;

5. Rosa VILLALOBOS, Managing Director, née à Barcelone, Espagne, le 5 juillet 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008, LAC/2008/10741. — Reçu à 0,5 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008047449/212/412.

(080052274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Groeber & Cie Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7319 Steinsel, 6, In den Kreuzwiesen.

R.C.S. Luxembourg B 51.061.

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Lucien GROEBER, comptable, né à Luxembourg, le 7 février 1948, demeurant à L-7319 Steinsel, 6, In den Kreuzwiesen,

détenteur de vingt (20) parts sociales.

2.- La société anonyme "LE GROUPE GROEBER & CIE S.A.", ayant son siège social à L-7319 Steinsel, 6, In den Kreuzwiesen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 51.037 (anciennement "EGRAM-TRANSTEC HOLDING S.A.),

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Robert STEIL, indépendant, demeurant à Leudelange,

détentrice de quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "GROEBER & CIE CONSULTING S.à r.l." (numéro d'identité 1995 24 04 221), avec siège social à L-7319 Steinsel, 11, rue du Fossé, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 51.061, constituée sous la dénomination de "EGRAM, S. à r.l." suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 383 du 11 août 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire André SCHWACHTGEN, en date du 26 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 419 du 28 août 1996, suivant acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en remplacement du même notaire André SCHWACHTGEN, en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 372 du 7 mars 2002, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "GROEBER & CIE CONSULTING S. à r.l." et suivant acte reçu par le prêtre notaire André SCHWACHTGEN, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 479 du 26 mars 2002, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Cession de parts sociales

Monsieur Lucien GROEBER, préqualifié sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les vingt (20) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société "GROEBER & CIE CONSULTING S. à r.l.", à Monsieur Robert STEIL, indépendant, né à Luxembourg, le 14 février 1960, demeurant à L-3354 Leudelange, 24, rue de la Forêt, ici présent et qui accepte, moyennant le prix de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), montant que Monsieur Lucien GROEBER reconnaît avoir reçu de Monsieur Robert STEIL, dès avant la signature des présentes et hors présence du notaire instrumentant, ce dont titre et quittance.

Conformément à l'article 7 des statuts, la société anonyme "LE GROUPE GROEBER & CIE S.A.", préqualifiée, donne son consentement à la présente cession.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1) Monsieur Robert STEIL, préqualifié, vingt parts sociales 20 | 20 |
| 2) La société anonyme "LE GROUPE GROEBER & CIE S.A.", préqualifiée, quatre cent quatre-vingts parts sociales | 480 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

II. Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Robert STEIL et la société anonyme "LE GROUPE GROEBER & CIE S.A.", seuls associés de la société "GROEBER & CIE CONSULTING S.à r.l.", ont pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de L-7319 Steinsel, 11, rue du Fossé, à L-7319 Steinsel, 6, In den Kreuzwiesen.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. GROEBER, STEIL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2008. Relation: CAP/2008/706. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008047307/236/63.

(080052168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

HBI Bremer Kreuz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.268.

EXTRAIT

Par le contrat de cession des parts du 19 Novembre 2007,

- les 250 parts détenues par HBI Holding S.à r.l. ont été cédées à HBI S.à r.l., ayant pour adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.109.134.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047228/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

S.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.498.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice clos au 31 octobre 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008047227/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01269. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

C.A.R.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8013 Strassen, 16, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 59.904.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/04/2008.

Pour C.A.R.L. S.à.r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2008047201/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00280. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Axel Albatros A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 56.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047203/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.284.

Faisant suite à l'assemblée générale du 28 Mars 2008, sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Werner Burg

Klaus-Michael Vogel

Jacques Elvinger

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Ernst & Young S.A.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Mars 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008047175/1229/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Swedbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 11.430.

—
Änderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Folgende Änderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Swedbank S.A. haben sich ergeben:

Mit Wirkung vom 31. Dezember 2007 ist Herr Lennart Lundberg, Verwaltungsratsmitglied, in Ruhestand getreten und hat sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.

Aktuelle Mitglieder des Verwaltungsrates der Swedbank S.A.

Anders Ek, Vorsitzender

Birgitte Bonnesen, Stellvertretende Vorsitzende

Fredrik Lundberg, Mitglied

Lennart Haglund, Mitglied

Geschäftsführung

Zudem hat sich die Zusammensetzung der Geschäftsführung geändert.

Frau Christina Coustry, Leiter der Privatkundenabteilung, ist mit Wirkung 15. Februar 2008 aus der Swedbank S.A., 8-10, Avenue de la Gare, Luxembourg, ausgeschieden.

Aktuelle Zusammensetzung der Geschäftsführung der Swedbank S.A.:

Peter Ström, Geschäftsführer

Cecilia Vernerson, Leiter Rechtsabteilung und Compliance

Rudolf Bolen, Leiter Rechnungswesen

Luxemburg, den 20. März 2008.

P. Ström / N. Sand.

Référence de publication: 2008047181/2363/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

International World Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.281.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL WORLD CORPORATION HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008047179/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00934. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

International World Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.281.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL WORLD CORPORATION HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008047177/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00937. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.899.

Faisant suite à l'assemblée générale du 28 Mars 2008, sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Werner Burg

Klaus-Michael Vogel

Jacques Elvinger

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Ernst & Young S.A.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Mars 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008047178/1229/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Tele2 International Card Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.286.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TELE2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A. (la «Société»), tenue le 31 MARS 2008 à 10.00 heures au siège social que:

Dans le cadre des réélections statutaires, l'Assemblée

a) accepte la démission de M. Rafael Ros Montero, demeurant à Ferme de Lorentzscheuer, L-8059 Bertrange comme administrateur de la Société.

b) nomme M. Lars NILSSON,, né le 24 décembre 1956 à Hassleby, Suède et demeurant à Vattugatan 15, 111 52 Stockholm, Suède, comme nouvel administrateur et

c) confirme le renouvellement des mandats d'administrateurs de

- M. Francesco D'Angelo, demeurant à Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund, et

- M. Carl Fredrik LINTON, demeurant à Violstigen 4, S-13336 SALTSJÖBADEN

d) Accepte la démission de Mme Delphine LORHO comme commissaire aux comptes et

e) Confirme fixer le mandat des commissaires aux comptes à 1 et renouveler le mandat de M. Virkrant MEHTA, demeurant à L-8041 Strassen, 27, rue des Romains, comme commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes se termineront lors de l'assemblée générale annuelle de 2009 statuant sur les états financiers clos au 31/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008047163/1053/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Kglynvest - Mundi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 3B.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047161/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00413. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 786.142.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 21 mars 2008 que AB ACQUISITIONS HOLDINGS LIMITED, PLC ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar a cédé les parts sociales suivantes qu'elle détenait à ALLIANCE BOOTS (NOMINEES) LIMITED, PLC ayant son siège social au 1 Thane Road West, Nottingham, NG2 3AA, Grande Bretagne, à savoir:

- 1 part sociale de catégorie A
- 1 part sociale de catégorie B
- 1 part sociale de catégorie C
- 1 part sociale de catégorie D
- 1 part sociale de catégorie E
- 1 part sociale de catégorie F
- 1 part sociale de catégorie G
- 1 part sociale de catégorie H
- 1 part sociale de catégorie I
- 1 part sociale de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043984/1092/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08583. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

K Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.457.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 Novembre 2006 a remplacé l'administrateur:

- Magnus Gudmundsson, né le 11 Avril 1970 à Reykjavik en Islande, et résidant au 15, rue Neuve, L-6137, Junglister, au Luxembourg;

Par les administrateurs:

- Bjorn Jonsson, né le 25 Septembre 1963 à Reykjavik en Islande, et résidant au 36, Op der Tonn, L-6188, Gonderange, au Luxembourg;

- Thordur Emil Olafsson, né le 4 Janvier 1974 à Reykjavik en Islande, et résidant au 51C, rue de la Montagne, Junglister, L-6136 au Luxembourg;

- Eggert J. Hilmarsson, né le 10 Septembre 1968 à Reykjavik en Islande, et résidant au 57, Op der Tonn, L-6188, Gonderange, au Luxembourg,

et comme commissaire aux comptes KPMG Endurskodun hf., Vegmuli 3, IS-108 Reykjavik, Iceland .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour K. Invest Holding S.A.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008046266/1021/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Socle Finance One S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.070.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR, résidant professionnellement 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008044515/587/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Financière Tawioun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 45, Tawioun.

R.C.S. Luxembourg B 68.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008045380/236/11.

(080049166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.439.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de AIGGRE DUTCH GP HOLDING S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008046082/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Vincent Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 38.729.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045666/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07976. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

LFPI Mezzanine S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.327.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr David BENHAMOU, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.327 (the Company), duly authorised pursuant to the resolutions of the board of managers of LFPE, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.488, acting as managing general partner of the Company (the General Partner), adopted on September 27th, 2007 (the 1st Resolutions) and on March 10th, 2008 (the 2nd Resolutions), copies of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I. The Company was incorporated as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), pursuant to a deed of incorporation enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing then in Remich, on April 13th, 2007.

The articles of incorporation of the Company have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 1447 of July 13th, 2007 (the Articles).

II. The Company was incorporated with an initial subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by:

- one (1) management share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) subscribed by the General Partner and fully paid up; and

- three hundred and nine (309) class A shares (the Class A Shares) with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each subscribed by La Financière Patrimoniale d'Investissement, a société par actions simplifiée, existing under the laws of France, with registered office at 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 444 417 083 R.C.S. Paris (the Class A Partner), fully paid up in the amount of one hundred euro (EUR 100.-) each.

III. Pursuant to article 7.6 of the Articles, the General Partner may accept, at its discretion, within the limits of the authorised capital amounting three hundred million euros (EUR 300,000,000.-), at any date during the Subscription Period (as such term is defined in the private placement memorandum of the Company), new limited partners to the Company.

IV. Pursuant to the 1st Resolutions, on August 3rd, 2007, the General Partner has resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of fifty-nine million nine hundred sixty-nine thousand and one hundred euros (EUR 59,969,100.-) by the issue of two hundred ninety-nine thousand and six hundred ninety-one (299,691) new Class A Shares, each having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) and partially paid up by a contribution in cash of eleven million nine hundred eighty-seven thousand and six hundred forty euro (EUR 11,987,640.-) and three hundred thousand (300,000) class B shares (the Class B Shares), each having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) and partially paid up by a contribution in cash of twelve million euro (EUR 12,000,000.-) (the 1st Capital Increase) and subscribed as follows:

1) The Class A Partner has subscribed for two hundred ninety-nine thousand and six hundred ninety-one (299,691) Class A Shares, each share having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), and has partially paid them up by a contribution in cash of eleven million nine hundred eighty-seven thousand and six hundred forty euro (EUR 11,987,640.-).

2) Lazard Frères Banque, a limited liability company (société anonyme), existing under the laws of France, with registered office at 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 334 961 745 R.C.S. Paris (Lazard Frères Banque) has subscribed for three hundred thousand (300,000) Class B Shares, each share having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), and has partially paid them up by a contribution in cash of twelve million euro (EUR 12,000,000.-).

V. Pursuant to the 1st Resolutions, on 27 September 2007, the General Partner has further resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of sixteen million euros (EUR 16,000,000.-) by the issuance of one hundred sixty thousand (160,000) new Class B Shares, each having a par value of one hundred euros (EUR 100.-), partially paid up by a contribution in cash of six million four hundred thousand euros (EUR 6,400,000.-) (the 2nd Capital Increase) and subscribed as follows:

1) Assurances Mutuelles Le Conservateur, a company, existing under the laws of France, with registered office at 59, rue de la Faisanderie 75016 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 311 852 750 R.C.S. Paris has subscribed for sixty-five thousand (65,000) Class B Shares, each share having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), and has partially paid them up by a contribution in cash of two million six hundred thousand euros (EUR 2,600,000.-).

2) Associations Mutuelles Le Conservateur, a company, existing under the laws of France, with registered office at 59, rue de la Faisanderie 75016 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 775 687 619 R.C.S. Paris has subscribed for sixty-five thousand (65,000) Class B Shares, each share having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), and has partially paid them up by a contribution in cash of two million six hundred thousand euros (EUR 2,600,000.-).

3) Saint Mihiel S.A.S., société par actions simplifiée, existing under the laws of France, with registered office at 108, rue de la Folie Mericourt 75011 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 487 220 188 R.C.S. Paris has subscribed for thirty thousand (30,000) Class B Shares, each share having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), and has partially paid them up by a contribution in cash of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-).

VI. Pursuant to the 1st Resolutions, the General Partner has finally resolved to suppress any preferential subscription rights in relation to the 1st Capital Increase and the 2nd Capital Increase.

VII. Pursuant to the 2nd Resolutions, on 17 December 2007, the General Partner has resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of ten million euros (EUR 10,000,000.-) by the issuance of one hundred thousand (100,000) new Class B Shares, each having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) partially paid up by a contribution in cash of five million euros (EUR 5,000,000.-) (the 3rd Capital Increase) and subscribed as follows:

- MACSF Epargne Retraite, a société anonyme, incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 10, rue De Valmy Cours Du Triangle, 92800 Puteaux, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre under number 403 071 095 R.C.S. Nanterre has subscribed for one hundred thousand (100,000) Class B Shares, each share having a par value of one hundred euros (EUR 100.-), and has partially paid them up by a contribution in cash of five million euros (EUR 5,000,000.-).

VIII. Pursuant to the 2nd Resolutions, on 31 December 2007, the General Partner has further resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred and twelve thousand euros (EUR 112,000.-) by the issuance of one thousand one hundred and twenty (1,120) class C shares (the Class C Shares), each having a par value

of one hundred euros (EUR 100.-), fully paid up by a contribution in cash of one hundred and twelve thousand euros (EUR 112,000.-) (the 4th Capital Increase) and subscribed as follows:

1. The Company entered into a subscription agreement with Mr Aimeric Ouaknine, born on 21 October 1972 in France, professionally residing at 5, rue des Colonels Renard, 75017 Paris, France (the Ouaknine Agreement). According to the Ouaknine Agreement, Mr Aimeric Ouaknine has subscribed for eleven thousand and two hundred euros (EUR 11,200.-) Class C Shares.

2. The Company entered into a subscription agreement with Mr Fabien Bismuth, born on 23 April 1970 in France, professionally residing at 3, rue Théodore de Banville, 75017 Paris, France (the Bismuth Agreement). According to the Bismuth Agreement, Mr Fabien Bismuth has subscribed for five thousand and six hundred euros (EUR 5,600.-) Class C Shares.

3. The Company entered into a subscription agreement with Mr Gilles Etrillard, born on 2 September 1957 in France, professionally residing at 9, avenue Frédéric Le Play, 75007 Paris, France (the Etrillard Agreement). According to the Etrillard Agreement, Mr Gilles Etrillard has subscribed for fifty eight thousand and eight hundred euros (EUR 58,800.-) Class C Shares.

4. The Company entered into a subscription agreement with Mr Jérôme Balladur, born on 5 July 1960 in France, professionally residing at 11, rue Mansart, 78000 Versailles, France (the Balladur Agreement). According to the Balladur Agreement, Mr Jérôme Balladur has subscribed for fourteen thousand euros (EUR 14,000.-) Class C Shares.

5. The Company entered into a subscription agreement with Lazard Frères Banque (the Lazard Agreement). According to the Lazard Agreement, Lazard Frères Banque has subscribed for twenty two thousand four hundred euros (EUR 22,400.-) Class C Shares.

IX. Pursuant to the 2nd Resolutions, on 28 February 2008, the General Partner has also resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of two million euros (EUR 2,000,000.-) by the issuance of twenty thousand (20,000) new Class B Shares, each having a par value of one hundred euros (EUR 100.-), partially paid up by a contribution in cash of one million euros (EUR 1,000,000.-) (the 5th Capital Increase) and subscribed as follows:

1. The Company entered into a subscription agreement with Assurances du Crédit Mutuel VIE Société d'Assurances Mutuelle (s.a.m.), a Société d'Assurance Mutuelle, organised under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, 67000 Strasbourg, France (ACM VIE s.a.m.) by which ACM VIE s.a.m. has subscribed for ten thousand (10,000) Class B Shares, each share having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) and has partially paid them up by a contribution in cash of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-).

2. The Company entered into a subscription agreement with Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A., a société anonyme, incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, 67000 Strasbourg, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg under number TI 352 406 748 R.C.S. Strasbourg (ACM IARD) by which ACM IARD S.A. has subscribed for ten thousand (10,000) Class B Shares, each share having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) and has partially paid them up by a contribution in cash of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-).

X. Pursuant to the 2nd Resolutions, on 29 February 2008, the General Partner has also resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of eight million euros (EUR 8,000,000.-) by the issuance of eighty thousand (80,000) new Class B Shares, each having a par value of one hundred euros (EUR 100.-), partially paid up by a contribution in cash of four million euros (EUR 4,000,000.-) (the 6th Capital Increase) and subscribed as follows:

The Company entered into a subscription agreement with Assurances du Crédit Mutuel VIE S.A., a société anonyme, incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, 67000 Strasbourg, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg under number TI 332 377 597 R.C.S. Strasbourg (ACM VIE S.A.) by which ACM VIE S.A. has subscribed for eighty thousand (80,000) Class B Shares, each share having a par value of one hundred euros (EUR 100.-), and has partially paid them up by a contribution in cash of four million euros (EUR 4,000,000.-).

XI. Pursuant to the 2nd Resolutions, the General Partner has finally resolved to suppress any preferential subscription rights in relation to the 3rd Capital Increase, the 4th Capital Increase, the 5th Capital Increase and the 6th Capital Increase.

XII. The above mentioned capital increases from the 1st Capital Increase to and including the 6th Capital Increase (the Capital Increases) have been evidenced to the Notary by the production of a certificate stating that the amounts contributed at each Capital Increase have been paid into the account of the Company for purposes of the Capital Increases.

XIII. As a consequence of such Capital Increases, article 7.4 of the Articles should now read as follows:

"7.4. La Société a un capital social souscrit de quatre-vingt-seize millions cent douze mille cent euros (EUR 96.112.100.-), représenté par une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérée, trois cent neuf (309) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées, deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-onze (299.691) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, partiellement libérées, six cent soixante mille (660.000) Actions de la Classe B d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, partiellement libérées et mille cent vingt (1.120) Actions de la Classe C d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David Benhamou, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société luxembourgeoise en commandite par actions, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.327 (la Société), dûment autorisé en vertu des résolutions du conseil de gérance de LFPE, une société à responsabilité limitée, avec siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.488, agissant en tant qu'associé gérant commandité de la Société (l'Associé Commandité), en date du 27 septembre 2007 (les 1^{ères} Résolutions) et en date du 10 mars 2008 (les 2^{ndes} Résolutions), dont les copies resteront en annexe du présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La Société a été constituée en tant que société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société luxembourgeoise en commandite par actions, conformément à un acte de constitution passé par Maître Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, le 13 avril 2007.

Les statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1447 en date du 13 juillet 2007 (les Statuts).

II. La Société a été constituée avec un capital social initial souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par:

- une (1) action de commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), souscrite par l'Associé Commandité et intégralement libérée; et

- trois cent neuf (309) actions de classe A (les Actions de Classe A) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, souscrites par La Financière Patrimoniale d'Investissement, une société par actions simplifiée, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 417 083 R.C.S. Paris (l'Associé Classe A), intégralement libérées pour le montant de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. En vertu de l'article 7.6 des Statuts, l'Associé Commandité peut accepter, à sa discrétion, dans les limites du capital autorisé s'élevant à trois cents millions d'euros (EUR 300.000.000,-) à tout moment durant la Période de Souscription (tel que ce terme est défini dans le mémorandum de placement privé de la Société), de nouveaux actionnaires commanditaires de la Société.

IV. En vertu des 1^{ères} Résolutions, le 3 août 2007, l'Associé Commandité a accepté d'augmenter le capital social de la Société pour un montant total de cinquante-neuf millions neuf cent soixante neuf mille cent euros (EUR 59.969.100,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt dix neuf mille six cent quatre-vingt onze (299.691) nouvelles Actions de Classe A, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et partiellement libérées par un apport en espèce de onze millions neuf cent quatre-vingt sept mille six cent quarante euros (EUR 11.987.640,-) et trois cent mille (300.000) actions de classe B (les Actions de Classe B), chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et partiellement libérées par un apport en espèce de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) (la 1^{ière} Augmentation de Capital) et souscrites comme suit:

1. L'Associé Classe A a souscrit deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-onze (299.691) Actions de Classe A, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et les a partiellement libéré par un apport en espèce de onze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante euros (EUR 11.987.640,-).

2. Lazard Frères Banque, une société anonyme, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334 961 745 R.C.S. Paris (Lazard Frères Banque) a souscrit pour trois cent mille (300.000) Actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et les a partiellement libéré par un apport en espèce de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-).

V. En vertu des 1^{ères} Résolutions, le 27 septembre 2007, l'Associé Commandité a en outre décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant total de seize millions d'euros (EUR 16.000.000,-) par l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles Actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et partiellement libérées par un apport en espèces de six millions quatre cent mille euros (EUR 6.400.000,-) (la 2^{ème} Augmentation de Capital) et souscrites comme suit:

1. Assurances Mutuelles Le Conservateur, une société, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 59, rue de la Faisanderie, 75016 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 311 852 750 R.C.S. Paris a souscrit pour soixante-cinq mille (65.000) Actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et les a partiellement libéré par un apport en espèce de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-).

2. Associations Mutuelles Le Conservateur, une société, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 59, rue de la Faisanderie, 75016 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 775 687 619 R.C.S. Paris a souscrit pour soixante-cinq mille (65.000) Actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et les a partiellement libéré par un apport en espèce de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-).

3. Saint Mihiel S.A.S., une société par actions simplifiée, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 108, rue de la Folie Mericourt, 75011 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487 220 188 R.C.S. Paris a souscrit pour trente mille (30.000) Actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et les a partiellement libéré par un apport en espèce d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-).

VI. En vertu des 1^{ères} Résolutions, l'Associé Commandité a en outre décidé de supprimer tous les droits de souscription préférentiels en relation avec la 1^{ère} Augmentation de Capitale et la 2^{ème} Augmentation de Capital.

VII. En vertu des 2^{ndes} Résolutions, le 17 décembre 2007, l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par l'émission de cent mille (10.000) nouvelles Actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et partiellement libérées par un apport en espèces de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) (la 3^{ème} Augmentation de Capital) et souscrites comme suit:

- MACSF Epargne Retraite, une société anonyme, constituée et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 10, rue de Valmy Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 071 095 R.C.S. Nanterre a souscrit pour cent mille (100.000) Actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et les a partiellement libéré par un apport en espèce de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

VIII. En vertu des 2^{ndes} Résolutions, le 31 décembre 2007, l'Associé Commandité a en outre décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de cent douze mille euros (EUR 112.000,-) par l'émission de mille cent vingt (1.120) actions de classe C (les Actions de Classe C), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et entièrement libérées par un apport en espèce de cent douze mille euros (EUR 112.000,-) (la 4^{ème} Augmentation de Capital) et souscrites comme suit:

1. La Société est entrée dans un contrat de souscription avec Monsieur Aimeric Ouaknine, né le 21 octobre 1972 en France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue des Colonels Renard, 75017 Paris, France (le Contrat Ouaknine). Conformément au Contrat Ouaknine, Monsieur Aimeric Ouaknine a souscrit pour onze mille deux cents euros (EUR 11.200,-) Actions de Classe C.

2. La Société est entrée dans un contrat de souscription avec Monsieur Fabien Bismuth, né le 23 avril 1970 en France, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Théodore de Banville, 75017 Paris, France (le Contrat Bismuth). Conformément au Contrat Bismuth, Monsieur Fabien Bismuth a souscrit pour cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-) Actions de Classe C.

3. La Société est entrée dans un contrat de souscription avec Monsieur Gilles Etrillard, né le 2 septembre 1957 en France, ayant son adresse professionnelle au 9, avenue Frédéric Le Play, 75007 Paris, France (le Contrat Etrillard). Conformément au Contrat Etrillard, Monsieur Gilles Etrillard a souscrit pour cinquante-huit mille huit cents euros (EUR 58.800,-) Actions de Classe C.

4. La Société est entrée dans un contrat de souscription avec Monsieur Jérôme Balladur, né le 5 juillet 1960 en France, ayant son adresse professionnelle au 11, rue Mansart, 78000 Versailles, France (le Contrat Balladur). Conformément au Contrat Balladur, Monsieur Jérôme Balladur a souscrit pour quatorze mille euros (EUR 14.000,-) Actions de Classe C.

5. La Société est entrée dans un contrat de souscription avec Lazard Frères Banque, (le Contrat Lazard). Conformément au Contrat Lazard, Lazard Frères Banque a souscrit pour vingt-deux mille quatre cents euros (EUR 22.400,-) Actions de Classe C.

IX. En vertu des 2^{ndes} Résolutions, le 28 février 2008, l'Associé Commandité a aussi décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles Actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) souscrites et partiellement

libérées par un apport en espèces d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) (la 5^{ème} Augmentation de Capital) et souscrit comme suit:

1. La Société est entrée dans un contrat de souscription avec Assurances du Crédit Mutuel VIE Société d'Assurances Mutuelle (s.a.m.), une Société d'Assurance Mutuelle, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, 67000 Strasbourg, France (ACM VIE s.a.m.) par lequel ACM VIE s.a.m. a souscrit pour dix mille (10.000,-) Actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et les a partiellement libéré par un apport en espèce de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

2. La Société est entrée dans un contrat de souscription avec Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A., une société anonyme, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, 67000 Strasbourg, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro TI 352 406 748 R.C.S. Strasbourg (ACM IARD) par lequel ACM IARD a souscrit pour dix mille (10.000,-) Actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et les a partiellement libéré par un apport en espèce de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

X. En vertu des 2^{ndes} Résolutions, le 29 février 2008, l'Associé Commandité a également accepté d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) nouvelles Actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) souscrites et partiellement libérées par un apport en espèce de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) (la 6^{ème} Augmentation de Capital) et souscrit comme suit:

La Société est entrée dans un contrat de souscription avec Assurances du Crédit Mutuel VIE S.A., une société anonyme, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, 67000 Strasbourg, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro TI 332 377 597 R.C.S. Strasbourg (ACM VIE S.A.) par lequel ACM VIE S.A. a souscrit pour quatre-vingt mille (80.000,-) Actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et les a partiellement libéré par un apport en espèce de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-).

XI. En vertu des 2^{ndes} Résolutions, l'Associé Commandité a en outre décidé de supprimer tous les droits de souscription préférentiels en relation avec la 3^{ème} Augmentation de Capital, la 4^{ème} Augmentation de Capital, la 5^{ème} Augmentation de Capital et la 6^{ème} Augmentation de Capital.

XII. Les augmentations de capital susmentionnées de la 1^{ère} Augmentation de Capital à la 6^{ème} Augmentation de Capital (les Augmentations de Capital) ont été prouvées au Notaire par la production d'un certificat déclarant que les montants contribués à chaque Augmentation de Capital ont été payé sur le compte de la Société pour les besoins des Augmentations de Capital.

XIII. Comme conséquence de ces Augmentations de Capital, l'article 7.4 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"7.4. La Société a un capital social souscrit de quatre-vingt-seize millions cent douze mille cent euros (EUR 96.112.100,-) représenté par une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérée, trois cent neuf (309) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées, deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-onze (299.691) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, partiellement libérées, six cent soixante mille (660.000) Actions de la Classe B d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, partiellement libérées et mille cent vingt (1.120) Actions de la Classe C d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande de la même personne et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Benhamou et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, LAC/2008/12087. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008046722/5770/310.

(080051218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Knockon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.397.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045667/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

VIASIMO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Simovia S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered under number B132.684 at the Luxembourg commercial register,

represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20th, March 2008 (such proxy after having been initialled by the undersigned notary and the proxyholder to be registered with the present deed)

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a société à responsabilité limitée (limited liability company) under the name of VIASIMO S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "VIASIMO S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter (the "Shareholders"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The sole object and purpose of the Company is the holding of participations in BCV Investment SCA, a société en commandite par actions incorporated under the Laws of Luxembourg registered with the Luxembourg commercial register under number 117.841 ("BCV"), in any form whatsoever, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind in BCV, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, convertible bonds and debentures but only in relation with and as may be required in relation with or for its participation BCV.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. Share capital

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-two thousand five hundred and one Euros (€32,501) divided into three hundred twenty-five thousand and ten (325,010) shares as follows:

- one (1) class A shares (the "Class A Shares"),
- one (1) class C shares (the "Class C Shares"),
- one (1) class D shares (the "Class D Shares"),
- one (1) class E shares (the "Class E Shares"),
- one (1) class F shares (the "Class F Shares"),
- one (1) class G shares (the "Class G Shares"),
- one (1) class H shares (the "Class H Shares"),
- one (1) class I shares (the "Class I Shares"),
- one (1) class J shares (the "Class J Shares")
- one (1) class K shares (the "Class K Shares"), and
- three hundred and twenty-five thousand (325,000) category X shares (the "Category X Shares") (together the "Shares" and each a "Share")

each Share with a nominal value of ten Euro cent (€0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation (the "Articles").

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class K).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes K, J, I, H, G, F, E, D, C, and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Transfer of Shares

6.1 Any Transfer of Shares shall, in addition to any provisions set forth herebelow or applicable law, be subject to the approval of 75% of the shares of Category X.

6.2 Shares may not be transferred (i) inter vivos or (ii) for reasons of death of the shareholder (other than under (ii) to the legal spouse or héritiers réservataires) to non-Shareholders unless such transfer has been approved by a favourable vote of the Shareholders representing three-quarters of total issued share capital provided that such favourable vote must include the favourable vote of the Category X Shares and (iii), in the case where one or more agreements have been entered into among holders of the Shares of the Company (or person being entitled directly or indirectly to rights therein) (including the holders of Category X Shares), the transferee agrees to be bound by the terms of and become a party to any such agreement.

6.3 Any Transfer of Shares, other than the Category X Shares, may only be made in conjunction with a Transfer of the relevant Linked Balance held by the same Shareholder (if any) to the same Transferee.

6.4 Any Transfers of Shares or any security or right convertible, exercisable or exchangeable into Shares shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with the provisions set out in these Articles. Any recognition or inscription of a Transfer of Securities will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles.

Art. 7. Management of the Company

7.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board" or the "Board of Managers" (conseil de gérance) (each member being a "Manager" or a "Board Member") whose members need not be Shareholders.

7.2 The Board of Managers shall be composed so that at least one Manager is appointed from a list of candidates proposed by shareholders holding a majority of the Category X Shares in issue (unless, and for as long only, shareholders holding a majority of the Category X Shares in issue have waived such right). Such Manager is referred to as "Category X Manager" or "Category X Board Member").

7.3 Board Members are appointed and removed from office by resolution of the General Meeting of the Shareholders resolving in accordance with Article 10 which determines the powers and the term of the mandates of the Board Members. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Board Members may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time by the General Meeting.

7.4 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

7.5 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Board Members seven days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice and the notice shall, in this case, be given 48 hours in advance. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

7.6 Subject to article 7.8 and 7.9, decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation) provided that such majority must always include the favorable vote of the Category X Board Member. The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the joint signature of any two Managers (provided that one of them is the Category X Manager, including by way of delegation) or as may be resolved by the Board.

7.7 The Company will be bound by the joint signature of two Managers one of which must always to be the Category X Manager (including by way of delegation) (except in the case set forth in article 7.8 and 7.9, jointly by two of the Managers). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated, by the Board or jointly by two of the Managers one of which must always to be the Category X Manager (including by way of delegation) (except in the case set forth in article 7.8 and 7.9, jointly by two of the Managers).

7.8 Notwithstanding the provisions above, any decisions with respect of the process for the calculation of the Variable Return shall be validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation).

7.9 After the full and total indefeasible repayment of any Index Linked Agreement (if any), decision of the Board in relation with the liquidation or winding up of the Company or distributions of any kind (including distribution of dividends, liquidation surplus, repurchase or cancellation of Shares, payment of shareholder or like loans (if any)) by the Company, may be taken at simple majority (with no need of the favorable vote of the Category X Board Member).

Art. 8. Liability Managers

8.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings

10.1 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at General Meetings unless provided otherwise in these Articles. Any regularly constituted Meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

10.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a Meeting the Meeting may be held without prior notice.

10.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law and the present Articles for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.4 Except where law provides for more stringent majority requirements or as may be otherwise provided by these articles, (i) decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital, provided that such majority always includes the vote of a Category X Majority. The same majority shall apply on a second convening or consultation with the same agenda. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least 75% of the issued share capital including the approving votes of all Category X Shares (z) provided that such majority always includes the favourable vote of a Category X Majority, and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

10.5 After the full and total indefeasible repayment of any Index Linked Agreement (if any), decision of the General Meeting in relation with the liquidation or winding up of the Company or distributions of any kind (including distribution of dividends, liquidation surplus, repurchase or cancellation of Shares, payment of shareholder or like loans (if any)) by the Company, shall be taken at the majorities provided for by law (with no need of the favourable vote of a Category X Majority).

10.6 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on third Monday of the month of April at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year, Accounts

11.1 The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

11.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by, the Board of Managers. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 12. Distributions

12.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

12.2 The balance may be disposed by a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.3 The Shareholders may in accordance with the provisions set forth hereafter decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law,

12.4 The share premium account may be distributed by decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

12.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Managers (unless otherwise resolved by the General Meeting). The Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

12.6 In the event of a dividend declaration (or share premium distribution), such distribution shall be allocated and paid as follows:

12.6.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares, then

12.6.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class K Shares, then if no Class K Shares are in existence, Class J Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Art. 13. Dissolution

13.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

13.2 At the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company will be attributed to the shareholders in the following manner:

13.2.1 (i) the Category X Shareholders shall be entitled to receive per Category X Share, subject to sufficient liquidation surplus, an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Category X Share for each year such shares are in issue and the issue price of each Category X Shares and (ii) each other Shareholder shall be entitled to receive per Share (other than the Category X Shares), subject to sufficient liquidation surplus, an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share for each year such shares are in issue and the issue price of each such Share;

13.2.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class K Shares, then if no Class K Shares are in existence, Class J Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence) (excluding for the avoidance of doubt the Category X Shares).

13.3 In the case of a simple shareholder, that sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 14. Definitions

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

BidCo Avio S.p.A., a company organised and incorporated under the laws of Italy, whose registered office is in Turin, Strada Del Drosso, n. 145, Italy, registered with the Register of Enterprises in Turin under number 055515080967

Business Day Means a day (excluding Saturdays) on which banks are generally open in London, Milan and Luxembourg City for the transaction of normal banking business.

Category X Majority Means holders of Category X Shares representing a simply majority of all Category X Shares in issue.

General Meeting Means the general meeting of the Shareholders of the Company (or written resolution to the extent permitted by law)

Linked Balance Means any loan, note, certificate or amount owed by or issued by the Company to its Shareholders (if any).

Index Linked Agreement Means any agreement providing for an index linked facility provided to the Company (if any).

Linked Interest Means an interest of any kind whatsoever in any Share or any right to control the voting or other rights attributable to any Share, disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Transfer includes any sale, transfer or any other disposition (including by way of mortgage, charge, pledge, encumbrance or other security interest, or through the enforcement of pledge, encumbrance or any other security interest, or through the disposal or creation of any other right in rem (such as usufruct right) or in personam, whether or not by the relevant holder, or as a result of merger, demerger, liquidation or any other transaction having the same effects), for consideration, by operation of law or effected by an instrument in writing, any of which cause, directly or indirectly, the transfer of the ownership (or any other right in rem or in personam) of equity interest, business or significant assets of any company belonging to the group of Bidco.

Variable Return Means the variable return under the Index Linked Agreement (if any)

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing party subscribed to all three hundred twenty-five thousand and ten (325,010) shares as follows:

- one (1) class A shares (the "Class A Shares"),
 - one (1) class C shares (the "Class C Shares"),
 - one (1) class D shares (the "Class D Shares"),
 - one (1) class E shares (the "Class E Shares"),
 - one (1) class F shares (the "Class F Shares"),
 - one (1) class G shares (the "Class G Shares"),
 - one (1) class H shares (the "Class H Shares"),
 - one (1) class I shares (the "Class I Shares"),
 - one (1) class J shares (the "Class J Shares")
 - one (1) class K shares (the "Class K Shares"), and
 - three hundred and twenty-five thousand (325,000) category X shares (the "Category X Shares")
- for a total of thirty-two thousand five hundred and one Euro (€32,501).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount for a total of thirty-two thousand five hundred and one Euro (€32,501) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. The following persons are appointed Managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company (with Mrs Danièle Arendt-Michels being appointed as Category X Manager):
Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth
Kevin Whale, 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, United Kingdom, Company secretary, 6th May 1959, High Wycombe (United Kingdom)

Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Private Employee, 19th December 1974, Namur (Belgium)

Danielle Arendt-Michels (as category X Manager), 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Chartered Accountant, 9th January 1961, Ettelbrueck (Luxembourg)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Simovia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.684, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mars 2008 (laquelle procuration, après avoir été signée par le notaire soussigné et le mandataire, sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VIASIMO S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés (les «Associés»), une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "VIASIMO S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Objet. L'objet unique de la Société est de détenir des participations dans BCV Investment SCA, une société en commandite par actions constituée sous les Lois Luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.841 ("BCV"), sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce dans BCV, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles ou de certificats de créance mais uniquement en relation avec, et tel que requis en relation avec, ou pour sa participation dans BCV.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération liée, directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société ne prend pas fin suite à un décès, une suspension des droits civils, une banqueroute ou faillite d'un associé.

Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Capital Social

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cent un euros (€32.501) divisé en trois cent vingt-cinq mille dix (325.010) parts sociales comme suit:

- une (1) part sociale de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
- une (1) part sociale de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
- une (1) part sociale de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
- une (1) part sociale de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
- une (1) part sociale de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
- une (1) part sociale de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
- une (1) part sociale de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
- une (1) part sociale de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et
- une (1) part sociale de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),
- une (1) part sociale de classe K (les «Parts Sociales de Classe K»),

et

- trois cent vingt-cinq mille (325.000) parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»),
(ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»)

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (€0,10) et ayant les droits et obligations précisés dans les présents statuts (les «Statuts»).

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par une annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en débutant par la Classe K).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détenaient et qui ont été annulées.

5.4.1 La «Valeur d'Annulation Par Part Sociale» est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales qui devra être rachetée et annulée.

5.4.2 Le «Montant Total d'Annulation» sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour les Classes K, J, I, H, G, F, E, D, C et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée, sauf s'il en a été décidé autrement par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues pour la modification des présents Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

Transfert de Parts Sociales

6.1. Tout Transfert de Parts Sociales sera, en plus des dispositions prévues ci-dessous ou de la loi applicable, soumis à l'approbation de 75% des parts sociales de Catégorie X.

6.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transférées (i) entre vifs ou (ii) pour cause de décès de l'associé (autrement qu'en vertu du point (ii) au conjoint légal ou héritiers réservataires) à des non-Associés à moins que ce transfert ait été approuvé par un vote favorable des Associés représentant trois-quarts du capital social émis total étant entendu que ce vote favorable doit inclure le vote favorable des parts sociales de Catégorie X et (iii), dans le cas où un ou plusieurs contrats ont été conclus entre les détenteurs de Parts Sociales de la Société (ou des personnes ayant un droit direct ou indirect dans ces Parts Sociales) (y compris les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie X), le cessionnaire accepte d'être lié par les termes d'un tel accord et d'en devenir partie.

6.3 Tout Transfert de Parts Sociales, autre que les Parts Sociales de Catégorie X, ne peut être effectué qu'en relation avec un Transfert du Solde Lié concerné détenu par le même Associé (le cas échéant) au même Cessionnaire.

6.4 Tout Transfert de Parts Sociales ou d'une sûreté ou d'un droit convertible, exerçable ou échangeable en Parts Sociales sera toujours soumis à, et sera effectif et reconnu par la Société uniquement s'il est effectué en conformité avec les dispositions prévues dans les présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Titres sera soumis aux dispositions des présents Statuts.

Gérance de la Société

7.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»), (chaque membre étant un «Gérant» ou un «Membre du Conseil»), dont les membres ne doivent pas être Associés.

7.2 Le Conseil de Gérance est composé de sorte qu'au moins un Gérant est nommé à partir d'une liste de candidats proposée par les associés détenant une majorité de Parts Sociales de Catégorie X en émission (à moins que, et pour aussi longtemps que, les associés détenant une majorité de Parts Sociales de Catégorie X en émission ont renoncé à ce droit). Ce Gérant est désigné par "Gérant de Catégorie X" ou "Membre du Conseil de Catégorie X".

7.3 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par décision de l'Assemblée Générale des Associés délibérant conformément à l'Article 10, qui détermine leurs pouvoirs et la durée des mandats des Membres du Conseil. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Membres du Conseil sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment par l'Assemblée Générale.

7.4 Tout Membre du Conseil peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

7.5 Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Membres du Conseil au moins sept jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation et avis doit être donné dans ce cas 48 heures avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

7.6 Sous réserve des articles 7.8 et 7.9, les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Gérants de la Société (y compris par voie de représentation) à condition que cette majorité inclut toujours le vote favorable du Membre du Conseil de Catégorie X. Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis avec la signature conjointe de deux Gérants (à condition que l'un deux soit un Gérant de Catégorie X, y compris par voie de délégation) ou tel que décidé par le Conseil.

7.7 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, dont un doit toujours être un Gérant de Catégorie X (y compris par voie de délégation) (à l'exception des cas prévus à l'article 7.8 et 7.9, conjointement par deux des Gérants). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le Conseil ou conjointement par deux Gérants, dont un doit toujours être un Gérant de Catégorie X (y compris par voie de délégation) (à l'exception des cas prévus à l'article 7.8 et 7.9, conjointement par deux des Gérants).

7.8 Nonobstant les dispositions ci-dessus, toutes les décisions relatives au mode de calcul du Revenu Variable doivent être valablement prises avec l'accord de la majorité des Gérants de la Société (y compris par voie de délégation).

7.9 Après paiement intégral et inannulable de tout Contrat Lié à l'Indice (le cas échéant), les décisions du Conseil en relation avec la liquidation ou la dissolution de la Société ou les distributions de toute sorte (y compris les distributions de dividendes, surplus de liquidation, rachat ou annulation de Parts Sociales, paiement de prêts d'associés ou prêts similaires (le cas échéant)) par la Société, peuvent être prises à la majorité simple (le vote favorable du Membre du Conseil de Catégorie X n'étant pas requis).

Responsabilité des Gérants

8.1 Les Gérants ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler telle prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en règlement et autres montants dus.

8.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

8.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de la succession de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les dirigeants et employés en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute utilisation finale moyennant l'engagement par ou pour compte de l'employé ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Droits de vote des associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des Associés par un mandataire spécial.

Assemblées Générales

10.1 Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'Assemblées Générales, sauf disposition contraire des présents Statuts. Toute Assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société.

10.2 Les Assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.3 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi ou les présents Statuts concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

10.4 A moins que la loi ne prévoie des conditions de majorité plus contraignantes, ou déterminées autrement par les présents statuts, (i) les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social, à condition que cette majorité inclut toujours le vote d'une Majorité de Catégorie X. La même majorité s'applique à une deuxième convocation ou consultation avec le même ordre du jour. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins 75% du capital social émis, y compris les votes favorables de toutes les Parts Sociales de Catégorie X (z) à condition que cette majorité inclue toujours le vote favorable d'une Majorité de Catégorie X et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

10.5 Après paiement intégral et inannulable de tout Contrat Lié à l'Indice (le cas échéant), les décisions de l'Assemblée Générale relatives à la liquidation ou dissolution de la Société ou aux distributions de toute sorte (y compris les distributions de dividendes, le surplus de liquidation, le rachat ou l'annulation de Parts Sociales, le paiement de prêts d'associés ou de prêts similaires (le cas échéant)) par la Société, seront prises aux majorités prévues par la loi (le vote favorable de la Majorité de Catégorie X n'étant pas requis).

10.6 A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 Associés, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le troisième lundi du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Année Sociale, Comptes

11.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

11.2 Chaque année, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout Associé de la Société.

Distributions

12.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

12.2 Le solde peut être distribué aux Associés sur une décision de l'Assemblée Générale et selon les dispositions prévues ci-dessous.

12.3 Les Associés peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

12.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par une décision de l'Assemblée Générale en accord avec les dispositions prévues ci-dessous. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

12.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Conseil de Gérance, et peuvent être payées aux lieux et places déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance (sauf décision contraire de l'Assemblée Générale). Le Conseil de Gérance peut procéder à une détermination finale du taux de change applicable afin de convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq années ne peut pas être réclamé par le détenteur de la Part Sociale concernée, le dividende est renoncé par le détenteur d'une telle part sociale, et est reversé à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

12.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende (ou d'une distribution de prime d'émission), cette distribution est allouée et payée comme suit:

12.6.1 un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale est distribué de manière égale à tous les Associés au pro rata de leurs Parts Sociales, puis

12.6.2 le solde du montant total distribué est alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière Classe en ordre alphabétique inversé (i.e. d'abord la Classe de Parts Sociales K, puis si ces derniers n'existent pas, la Classe de Parts Sociales J et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existent plus que les Parts Sociales de Classe A).

Dissolution

13.1 Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

13.2 Au moment de la liquidation de la Société, les actifs en surplus de la Société seront alloués aux associés de la manière suivante:

13.2.1 (i) les Associés de Catégorie X seront autorisés à recevoir par Part Sociale de Catégorie X, sous réserve qu'il y ait un surplus de liquidation suffisant, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie X pour chaque année où ces parts sociales sont en émission et le prix d'émission de chaque Part Sociale de Catégorie X et (ii) tous les autres Associés seront autorisés à recevoir par Part Sociale (autres que les Parts Sociales de Catégorie X), sous réserve qu'il y ait un surplus de liquidation suffisant, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale pour chaque année où ces parts sociales sont en émission et le prix d'émission de chacune de ces Parts Sociales;

13.2.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. d'abord les Parts Sociales de Classe K, puis, s'il n'y en a pas, les Parts Sociales de Classe J et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales de Classe A) (afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales de Catégorie X en étant exclus).

13.3 En cas d'un associé unique, cet Associé unique peut décider de dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous ses actifs et passifs, connus ou non, de la Société.

Définitions

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et de toute autre réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais diminuée de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN+P+RC)-(P+RL)$$

Où

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (y compris les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales qui doit être annulée

P = Pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à placer en réserves conformément aux exigences de la loi ou des Statuts.

BidCo Avio S.p.A., une société organisée et constituée selon le droit italien ayant son siège social à Turin, Strada Del Drosso, n. 145, Italie, enregistrée auprès du Registre des Entreprises de Turin sous le numéro 055515080967

Jour Ouvrable Signifie tout jour (sauf le samedi) où les banques sont en général ouvertes à Londres, Milan et Luxembourg-Ville pour les opérations bancaires courantes.

Majorité de Catégorie X Signifie les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie X représentant une majorité simple de toutes les Parts Sociales de Catégorie X en émission.

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou des résolutions écrites dans les limites permises par la loi).

Solde Lié Signifie tout prêt, note, certificat ou montant dû ou émis par la Société à ses Associés (le cas échéant).

Contrat Lié à l'Indice Signifie un contrat prévoyant un crédit lié à un indice accordé à la Société (le cas échéant).

Intérêt Lié Signifie un intérêt de toute sorte dans une Part Sociale ou un droit de contrôle sur le vote ou autres droits attribuables à cette Part Sociale, sans tenir compte des conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit à cet intérêt serait soumis.

Date de Comptes Intérimaires Signifie la date non inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Transfert Signifie toute vente, transfert ou toute autre disposition (en incluant l'hypothèque, le nantissement, le gage, nantissement hypothécaire ou toute autre sûreté, ou par la réalisation d'un gage, nantissement ou de toute autre sûreté, ou par la disposition ou la création de tout autre droit in rem (tel qu'un droit d'usufruit) ou in personam, que ce soit ou non par le détenteur concerné, ou suite à une fusion, une scission, une liquidation ou de toute autre transaction ayant les mêmes effets) en contrepartie, du fait d'une opération de la loi ou effectué par un instrument écrit, lesquels causent, directement ou indirectement, le transfert de propriété (ou tout autre droit in rem ou in personam) d'un intérêt dans le capital, les affaires ou les avoirs significatifs de toute société appartenant au groupe de Bidco.

Revenu Variable Signifie le revenu variable en vertu du Contrat Lié à l'Indice (le cas échéant).

Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à toutes les trois cent vingt-cinq mille dix (325.010) parts sociales de classes différentes comme suit:

- une (1) part sociale de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
- une (1) part sociale de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
- une (1) part sociale de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
- une (1) part sociale de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
- une (1) part sociale de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
- une (1) part sociale de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
- une (1) part sociale de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
- une (1) part sociale de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et
- une (1) part sociale de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),
- une (1) part sociale de classe K (les «Parts Sociales de Classe K»),

et

- trois cent vingt-cinq mille (325.000) parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), pour un total de trente-deux mille cinq cent un Euros (€32.501).

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que le montant de trente-deux mille cinq cent un Euros (€32.501) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement de prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à 2.000.- euros.

Décision extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société (Mme Danièle Arendt-Michels étant nommée Gérant de Catégorie X):

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Ville et pays de naissance

Kevin Whale, 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, Royaume Uni, Company secretary, 6 mai 1959, High Wycombe (Royaume Uni)

Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Employée privée, 19 décembre 1974, Namur (Belgique)

Danielle Arendt-Michels (en tant que Gérant de Catégorie X), 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Expert comptable, 9 janvier 1961, Ettelbrueck (Luxembourg)

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008, Relation: LAC/2008/12563. — Reçu à 0,5%: cent soixante-deux euros cinquante et un cents (162,51 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008046828/211/688.

(080051348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Migrantis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 82.370.

La société Lighthouse Services S.à r.l. a déclaré sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société Migrantis International S.A. avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B82.370, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Lighthouse Servies S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008046010/318/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

FRS Global S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

Extrait des résolutions adoptées par écrit par les associés de la Société en date du 26 juillet 2007

Les associés de la Société ont constaté et accepté la démission de Monsieur John Harris de ses fonctions de Gérant Carlyle à compter du 25 juillet 2007.

Les associés de la Société ont nommé Monsieur Wolfgang Hans Josef Hanrieder, ayant son adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni, en tant que nouveau Gérant Carlyle à compter du 26 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRS Global S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046047/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Euro 5 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.871.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Robert La Fors, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Ms Virginie Vely, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046122/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Penafiel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 48, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.536.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2008

Ordre du jour:

1. Démission du gérant
2. Nomination du nouveau gérant technique

Résolutions prises

L'associée:

1) Madame Da Silva Sousa Susana Maria, indépendante, née à Rezezinhos (S.Mamede)/Penafiel (Portugal) le 14 juillet 1974, demeurant à L-1277 Luxembourg, 11, rue Ry Boissaux

de la société à responsabilité limitée Penafiel, ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 48, rue du Commerce.

A pris les communications/résolutions suivantes:

Première communication

Monsieur Da Silva Bonifacio Luis Miguel sous-signé, né le 5 septembre 1985 au Portugal donne sa démission en tant que gérant technique.

Première résolution

Est nommé gérant technique de la société. Madame Silva E Sousa Anabela, née le 18 février 1973 au Portugal et demeurant au 60, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Signé: Da Silva Bonifacio Luis Miguel, Silva E Sousa Anabela, Da Silva Sousa Susana Maria.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2008, en 3 exemplaires.

Signatures.

Référence de publication: 2008046050/8791/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06308. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Peknica Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.823.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 février 2008 que:

- les démissions de M. Marc MULLER, Mme Pascale LOEWEN et M. Jean-Marc FABER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, M. Frédéric MULLER, expert comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

- Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046233/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Aiggre Dutch GP Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.437.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de AIGGRE DUTCH GP HOLDING II S.à r.l., (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008046081/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Aiggre Dutch Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.438.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de AIGGRE DUTCH HOLDING II S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008046083/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07322. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Cooper Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 31.366.

Monsieur Jean SCHANK demeurant à L-2521 Luxembourg, 48, rue Demy Schlechter est à rayer avec effet immédiat de sa fonction de gérant dans la société.

Esch/Alzette le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046259/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01173C. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Aiggre Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.656.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de AIGGRE DUTCH HOLDINGS S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008046084/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07320. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Fedra, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.012.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- l'adresse de Monsieur Juan VELAYOS LLUIS, gérant A, a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

- l'adresse de Monsieur Enrique VENANCIO FILLAT, gérant A, a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour FEDRA

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008046119/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Spaluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 137.492.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Madame Vincenza SABINO, administrateur de société, demeurant à L-1139 Luxembourg, 73, rue des Sept Arpents,
2. Monsieur Gianluca FASANO, administrateur de société, demeurant à L-1159 Luxembourg, 4, rue d'Avalon.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SPALUXE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un centre de bien être, d'esthétique et de beauté, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. Madame Vincenza SABINO, prénommée, soixante-quinze actions | 75 |
| 2. Monsieur Gianluca FASANO, prénommé, vingt-cinq actions | 25 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE CENT EUROS (1.100,- €).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Madame Vincenza SABINO, administrateur de société, demeurant à L-1139 Luxembourg, 73, rue des Sept Arpents,
2. Monsieur Gianluca FASANO, administrateur de société, demeurant à L-1159 Luxembourg, 4, rue d'Avalon,
3. Madame Lisette MELIS, esthéticienne, demeurant à D-66706 Nennig (Allemagne), 3, Berger Weg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société MGI FISOGEST S.à.r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

49914

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SABINO, FASANO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 mars 2008. REM 2008/417. — Reçu cent cinquante-cinq euros

31.000,€ à 0,5% = 155,- €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2008

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008046812/218/119.

(080051174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Sirap - Gema Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.506.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 27 février 2008, acte n° 105 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008046126/208/14.

(080049654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

LEG II Nurnberg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.481.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.338.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008046128/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08245. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Tanit Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.204.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- l'adresse de Monsieur Juan VELAYOS LLUIS, gérant A, a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

- l'adresse de Monsieur Enrique VENANCIO FILLAT, gérant A, a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour TANIT CORPORATION S.A R.L.

MERCURIA SERVICES SA

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008046188/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00627. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LEG II Laatzten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.170.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.046.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046132/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08244. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LaSalle UK Ventures Property 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.700,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.396.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046133/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LaSalle Japan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.072.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046134/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LaSalle Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 132.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.524.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Robert La Fors a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046135/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Borletti Group High Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Newluxco 3).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.968.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Borletti Group Management S.A., having its registered office at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, represented by Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10th March 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of Newluxco 3 (S.à r.l.) (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 122.968, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 250 of February 26, 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- 1.- Change of the Company's name into Borletti Group High Management S. à r.l.
- 2.- Appointment of Mr. Maurizio Borletti as manager.
- 3.- Miscellaneous.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the sole member:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from Newluxco 3 S.à r.l. to Borletti Group High Management S. à r.l., and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Borletti Group High Management S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as additional manager for an unlimited period of time:

Mr. Maurizio BORLETTI, residing in 10, Hannoverstreet, GB-W1S ZYZ London.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Borletti Group Management S.A, ayant son siège à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, ici représentée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de Newluxco 3(S.à.r.l.) (la «Société») ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.968, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 26 février 2007.

I. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1 - Changement de la dénomination en Borletti Group High Management S.à r.l.

2.- Nomination de Monsieur Maurizio Borletti comme Gérant.

La comparante a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'unique associé:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Newluxco 3 S.à r.l. en "Borletti Group High Management S.à r.l." et de modifier l'article un des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Borletti Group High Management S.à r.l., qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée:

Monsieur Maurizio BORLETTI, demeurant à GB-W1S ZYZ Londres, 10, Hannoverstreet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11467. — Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008046794/242/91.

(080051119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.325,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.037.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Robert La Fors a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046136/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.756.050,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.497.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046137/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

CalEast Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.985.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Ernest Fiorante, demeurant professionnellement au 200, East Randolph Street, IL-60601, Chicago, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046171/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LGIG Property D6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.781.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046138/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LGIG Property D5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046148/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Francilienne Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.244.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'ont été nommés aux fonctions de gérants de la société en remplacement de Mr Robert CM. La Fors, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Ms Stéphanie Duval, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Et

- Mr Martin Pollard, demeurant professionnellement au 33 Cavendish Square, W1A 2NF London, United Kingdom.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046181/2570/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

3 D Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 400, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.347.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 4/4/08.

Signature.

Référence de publication: 2008046454/8837/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01769. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.
